

Mode de désignation des candidats à l'élection sénatoriale : propositions

Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
<p>Candidatures : qui ?</p> <p>Tout membre de l'ADFE depuis au moins 1 année , à jour de cotisation et vivant à l'étranger depuis au moins 1 année (exception pour les Sénateurs sortants)</p>	<p>Candidatures : qui ?</p> <p>Tout membre du PS et tout membre l'ADFE depuis au moins 1 année , à jour de cotisation et vivant à l'étranger depuis au moins 1 année (exception pour les Sénateurs sortants)</p>	<p>Candidatures : qui ?</p> <p>Tout membre du PS depuis au moins 1 année , à jour de cotisation et vivant à l'étranger depuis au moins 1 année (exception pour les Sénateurs sortants)</p>
<p>Calendrier :</p> <p>- Les candidatures sont présentées et déclarées au plus tard lors de l'AG de l'ADFE de l'année précédant l'élection sénatoriale.</p> <p>- Les candidats ont 1 an pour faire campagne</p>	<p>Calendrier :</p> <p>- Les candidatures sont déclarées et présentées au plus tard lors de l'AG de l'ADFE et de la Convention fédérale de la FFE de l'année précédant l'élection sénatoriale.</p> <p>- Les candidats ont 1 an pour faire campagne</p>	<p>Calendrier :</p> <p>- Les candidatures sont déclarées et présentées au plus tard lors de la Convention fédérale de la FFE de l'année précédant l'élection sénatoriale.</p> <p>- Les candidats ont 1 an pour faire campagne</p>
<p>Mode de sélection :</p> <p>- Le vote sur les listes est effectué par les membres élus des Bureaux de l'ensemble des associations ADFE dans le monde qui constituent un collège de grands électeurs.</p> <p>- Il n' y a qu'un seul tour de scrutin.</p> <p>- La liste ayant obtenu le plus de voix devient la liste officielle investie comme "Liste de gauche ADFE"</p>	<p>Mode de sélection :</p> <p>- Le vote sur les listes est effectué par l'AG de l'ADFE et la Convention fédérale de la FFE statuant l'année de l'élection sénatoriale.</p> <p>- Il faut veiller à ce que les personnes membres des deux organisations ne votent qu'une seule fois</p> <p>- Il n' y a qu'un seul tour de scrutin.</p> <p>- La liste qui a obtenu le plus de voix après addition des suffrages des deux assemblées devient la liste unique investie par l'ADFE et la FFE</p>	<p>Mode de sélection et composition des listes :</p> <p>- Les candidatures sont des candidatures individuelles</p> <p>- Le vote sur ces candidatures individuelles est effectué par l'ensemble des adhérents de la FFE le même jour dans l'ensemble des sections</p> <p>- Chaque électeur vote en choisissant 6 personnes parmi les candidats et en les classant de 1 à 6 avec obligation d'un choix et d'un classement paritaires</p> <p>Ceci détermine une liste élue par les adhérents de la FFE</p>
	<p>Composition des listes :</p> <p>Elles peuvent être mixtes (ADFE/PS) ou non</p>	<p>Ouverture de la liste :</p> <p>Le Conseil fédéral consulte l'ADFE et son groupe à l'AFE ainsi que les autres Partis politiques pour constituer une liste d'Union ADFE-FFE.</p> <p>Selon le résultat des négociations, les camarades classés dans la liste élue par les militants rétrogradent dans l'ordre de la liste pour accueillir des personnalités extérieures sur la liste.</p> <p>Cette liste issue des concertations reçoit l'investiture de l'ADFE et de la FFE et se présente devant les grands électeurs de l'AFE.</p>

<p>Financement de la campagne :</p> <p>L'ADFE apporte un appui "en nature" en terme de reproduction et d'expédition postale de tracts, professions de foi et autres documents.</p> <p>L'importance de cet appui est défini par le Conseil d'administration de l'ADFE</p>	<p>Financement de la campagne :</p> <p>L'ADFE et la FFE apportent un appui "en nature" en terme de reproduction et d'expédition postale de tracts, professions de foi et autres documents. A égalité de participation.</p> <p>L'importance de cet appui est défini par le BN de l'ADFE et le BF de la FFE en concertation.</p>	<p>Financement de la campagne :</p> <p>La FFE apporte un appui "en nature" en terme de reproduction et d'expédition postale de tracts, professions de foi et autres documents lors du vote des adhérents à chaque candidat</p>
<p>Election des Conseillers à l'AFE :</p> <p>Les délégués à l'AFE étant les grands électeurs , la désignation des listes pour les élections à l'AFE fait partie intégrante du processus.</p> <p>➔ L'ADFE est seule habilitée à présenter des listes de gauche en Europe et hors d'Europe.</p>	<p>Election des Conseillers à l'AFE :</p> <p>Les délégués à l'AFE étant les grands électeurs , la désignation des listes pour les élections à l'AFE fait partie intégrante du processus.</p> <p>➔ L'ADFE et le PS présentent des listes communes qui reçoivent la double investiture ADFE/FFE</p>	<p>Election des Conseillers à l'AFE :</p> <p>Les délégués à l'AFE étant les grands électeurs , la désignation des listes pour les élections à l'AFE fait partie intégrante du processus.</p> <p>➔ Le PS et l'ADFE présentent des listes communes recevant la double investiture.</p> <p>➔Le PS peut aussi présenter une liste autonome pour les élections après investiture. L'investiture pour les listes AFE est votée par le Conseil fédéral</p>
<p>Activité des Sénateurs/Sénatrices</p> <p>Les Sénateurs/Sénatrices sont considérés comme des militants de l'ADFE avec les mêmes droits et mêmes devoirs que les autres militants. Ils ont donc , à l'égal des autres militants le droit d'exprimer leur avis et de faire campagne</p>	<p>Activité des Sénateurs/Sénatrices</p> <p>Les Sénateurs/Sénatrices sont considérés comme des militants de l'ADFE et de la FFE avec les mêmes droits et mêmes devoirs que les autres militants. Ils ont donc , à l'égal des autres militants le droit d'exprimer leur avis et de faire campagne</p>	<p>Activité des Sénateurs/Sénatrices</p> <p>Les Sénateurs/Sénatrices sont considérés comme des militants de l'ADFE et de la FFE avec les mêmes droits et mêmes devoirs que les autres militants. Ils ont donc , à l'égal des autres militants le droit d'exprimer leur avis et de faire campagne</p>
	<p>Primaire à gauche :</p> <p>Si plusieurs listes de gauche se présentent devant les grands électeurs, une primaire est organisée devant les grands électeurs du groupe ADFE à l'AFE.</p> <p>Il va de soi que , conformément aux statuts du PS , aucun membre du Parti, ne peut se présenter sur une liste opposée à celle ayant reçue l'investiture du PS</p>	<p>Primaire à gauche</p> <p>Si plusieurs listes de gauche se présentent devant les grands électeurs, une primaire est organisée devant les grands électeurs du groupe ADFE à l'AFE.</p> <p>Il va de soi que , conformément aux statuts du PS , aucun membre du Parti, ne peut se présenter sur une liste opposée à celle ayant reçue l'investiture du PS</p>
		<p>Création d'un sous-groupe "Parti socialiste" au sein du groupe ADFE de l'AFE :</p> <p>Il est créé un sous groupe "Parti socialiste" au sein du groupe ADFE de l'AFE. Tous les conseillers adhérents du Parti socialiste sont membres de ce sous-groupe. Le sous-groupe désigne par un vote interne un Représentant.</p>